

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2020 A 20 HEURES 00**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs ABONDANCE Serge, BUISSIERE Alain, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, ROMANET Joël,

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ROMANET Marie-Aline

ABSENT (E) S: GOMBERT Cédric

EXCUSE (E) S: BUISSON Colette

SECRETAIRE : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 16.12.2019.

Le Maire et les membres du conseil municipal réitèrent leurs condoléances à la famille de Mr TERRAZ Gilbert et Mr DESCHAMPS Roger

Mr le Maire demande que l'ordre du jour soit complété avec les points suivants : « Approbation de la convention de pâturage entre la commune, l'ONF et le Groupement Pastoral des Deux Jumeaux ». Il demande également que les points « approbation des comptes de Gestion et vote des comptes administratifs » soient retirés. Les membres présents acceptent à l'unanimité

DOSSIER D'URBANISME

- *ALEXANDRE Pascale : PC pour la réhabilitation d'une grange en habitation sur le bâtiment cadastré ZN 361 situé 315 route du village au chef-lieu. La commission communale d'urbanisme a donné un avis favorable et le dossier a été transmis au service instruction ADS et des pièces complémentaires ont été sollicitées.*
- *SCI PKAPKY : Le PC a été accepté par l'ADS. Le maire rappelle également que comme discuté lors du conseil municipal précédent, la commune a reçu le devis de l'entreprise MARTOIA pour les travaux de raccordement en eau potable pour le dossier d'urbanisme déposé par la SCI. Ce dernier s'élève à 22 708.80 € TTC. Une convention a été établie avec la SCI PKAPKY qui s'engage à prendre en charge cette dépense. La commune honorera la facture et la SCI procédera au remboursement à la collectivité.
Délibération 2020.01*

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PATURAGE ENTRE LA COMMUNE, L'ONF ET LE GROUPEMENT PASTORAL DES DEUX JUMEAUX.

Le maire explique que certaines années, compte tenu des conditions météorologiques difficiles, le Groupement Pastoral des Deux Jumeaux est amené à pâturer sur des parcelles soumises au régime forestier. Cette pratique existe depuis des temps immémoriaux.

La commune, assistée de l'ONF a établi une convention afin de réglementer ce pâturage. Les parcelles cadastrales concernées sont les K 13,14,16,17,21,27,54, M 5,8,17,20,21,22,24,25,28 et les parcelles forestières sont 11, 15,18,19,22,23,24,27,28,45,46 représentant une superficie de 32.06 ha. La convention est consentie pour une durée de 10 saisons d'alpage consécutives à compter du 01.01.2020

Délibération 2020.02

OUVERTURE DE CREDIT AVANT VOTE DU BUDGET

Le Maire explique que des dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2019 sont parvenues en mairie début 2020. Qu'il serait trop long d'attendre le vote du budget primitif 2020 pour régler les dites factures, il propose que soit décidée une ouverture de crédit comme suit, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

BUDGET COMMUNAL

Chapitre 21 : compte 21318 Facture R3PA pour 1964.40 €

Ce montant n'excède pas les 25 % des crédits ouverts sur le budget précédent.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

Délibérations n° 2020.03

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Ces points ont dû être retirés au motif que, suite à une surcharge de demandes, la Trésorerie n'a pas pu adresser, à temps, les documents administratifs permettant ces votes.

REFLEXIONS SUR LES DOSSIERS A ENGAGER EN 2020

Les budgets vont être établis avant les élections municipales. Des montants vont être provisionnés et la nouvelle équipe municipale validera ou pas ces travaux.

Quelques dossiers sont en projet pour l'année 2020 à savoir : travaux d'enrobé, réalisation parking chef-lieu et aux Plaines, mission d'archivage, remplacement des chéneaux de la mairie, traitement ultraviolet et télégestion réservoir du camping, réfection des velux de l'appartement de la Fruitière, amélioration du chemin piéton de la « Montée du 8 juin 44 », remplacement de la conduite d'eau potable à la sortie du Chef-lieu direction Longefoy.

Deux devis ont d'ores et déjà été acceptés : la rehausse du mur de soutènement du parking du chef-lieu (11 000 €) et l'installation de 4 nouveaux luminaires (2500 €)

Les documents reprenant les résultats de l'exercice 2019 et les prévisions pour l'année 2020 ont été remis aux conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- AS MACOT, souhaite comme l'année dernière organisée la 2^{ème} Montée cycliste de Notre Dame du Pré le 12.07.2020
- Mme DESCHAMPS Marie-Christine et Mr CHASSAGNOL acceptent de céder 0.70 m de leur terrain pour élargir le chemin de Chainaz. Comme discuté précédemment, ils prendront à leur charge le coût du bornage et la commune honorera les frais de notaire pour cette transaction.
- Une information de la Prévention routière va être diffusée sur la possibilité, pour les personnes de plus de 65 ans, de suivre un mini stage d'une demi-journée de remise à niveau de conduite. Les personnes intéressées (15 personnes minimum) devront s'inscrire auprès de la mairie avant le 25.02.2020. Le coût s'élève à 30 €/personne, sous forme de don qui donne droit à une déduction fiscale de 66 %. La commune pourrait éventuellement prendre en charge cette dépense.
- Une personne intéressée pour l'achat de deux bâtiments situés près de la ruelle « Le Passage » demande la possibilité de solliciter un survol du domaine public afin de relier les deux propriétés pour augmenter la surface habitable. La commune a répondu que ce type de demande avait déjà été accepté mais que la décision finale sera prise lorsque le dossier d'urbanisme aura été déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie